



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 040-19

Objet : *RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue Sommeiller sur la commune de Chambéry*

- date de convocation le 22 mars 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Jean-Luc Berthalay
<i>Challes-les-Eaux</i>	
<i>Chambéry</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
<i>Cognin</i>	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Annick Bonniez
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
<i>La Ravoire</i>	Marc Chauvin
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	
<i>Les Déserts</i>	Michel André
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoit Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 040-19

objet **RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue Sommeiller sur la commune de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les travaux de la place de la Gare en lien avec le futur pôle d'échanges multimodal ont débuté en septembre 2018. Ces travaux consistent, entre autres, à réaliser une zone de dépose minute à l'extrémité de la rue Sommeiller.

Dans la continuité de ces travaux, Grand Chambéry a souhaité requalifier les espaces publics de l'ensemble de la rue Sommeiller jusqu'au carrefour du Centenaire.

L'aménagement prévoit :

- la réduction à une voie de circulation,
- l'élargissement des deux trottoirs,
- la réfection des revêtements des trottoirs et de la chaussée,
- la conservation du stationnement longitudinal des deux côtés de la voie,
- le renouvellement de l'éclairage public (type Led),
- l'installation de jardinières.

Pour réaliser cet aménagement, les travaux sont allotés en quatre lots :

- lot 1 : voirie et réseaux divers,
- lot 2 : enrobés et autres revêtements de surface,
- lot 3 : éclairage public,
- lot 4 : signalisation horizontale et verticale.

La consultation des entreprises s'est déroulée selon la procédure des marchés à procédure adaptée durant la période du 24 janvier au 20 février 2019.

En application des critères de jugement définis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 14 mars 2019, a retenu les entreprises suivantes :

- lot 1 : entreprise Colas pour un montant de 124 910,00 € HT,
- lot 2 : entreprise Colas pour un montant de 69 923,29 € HT,
- lot 3 : entreprise Citeos pour un montant de 17 905,00 € HT,
- lot 4 : entreprise Axialis pour un montant de 18 061,31 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la pris de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 mars 2018,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 27,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le marché pour les travaux d'aménagement de la rue Sommeiller à Chambéry avec les entreprises et pour les montants indiqués ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 040-19

Objet de l'acte : RS - Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue Sommeiller sur la commune de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21963H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21963H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019